



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la récépissé en Sous-Préfecture
le 2-4-97 et de la publication
le 26-3-97
Le Maire, *N. Dupont-Aignan*



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997

DELIBERATION N° 97/03/164

OBJET : LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

Révision des tarifs de location des terrains de sports

Création des tarifs de location des gymnases

Le Conseil Municipal,

VU, l'avis des Commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN ;
3 abstentions : M. PICARD + pouvoir, M. GAUTHIER)

ADOpte la révision des tarifs de location des terrains de sports et la création des tarifs de location des gymnases.

PRECISE qu'une caution sera demandée à l'occasion de la location d'un gymnase à savoir :
5.000 Frs pour la location du gymnase du C.E.C. et 2.000 Frs pour les autres gymnases.

PRECISE qu'un justificatif d'assurance sera demandé pour toute location d'un gymnase et que
toute demande devra être faite au moins 1 mois avant la date choisie.

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er Avril 1997.

DIT que les recettes sont inscrites au budget primitif de la Commune à l'exercice 1997.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Maire,

N. Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

- 2 AVR. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY



**TERRAINS DE SPORTS TARIFS DES LOCATIONS
POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES NON YERROISES**

Equipement	1 heure	Matinée (8 à 13h)	Après-midi (13 à 20h)	Journée (8 à 20h)	forfait match
STADE LEO LAGRANGE					
Piste d'Athlétisme	105	500	690	1155	-
Terrain en schiste	105	500	690	1155	600
Terrain n° 2 ou terrain n° 3	185	875	1120	1730	1000
Terrain d'honneur	-	2200	3010	5065	1500
Schiste + n° 2 ou n° 3	215	1050	1435	2400	
n°2 + n° 3	260	1275	1750	2940	
Honneur + n° 2 ou n° 3	-	2525	3500	5880	
Piste + n° 3	215	1050	1435	2400	
Totalité de l'installation	-	3100	4305	7280	
Terrain stabilisé	105	500	690	1155	600
Terrain d'honneur	-	1225	1680	2820	1100
Totalité de l'installation	-	1600	2205	3740	-
TERRAIN DE GROBOIS (Ball Trap)					
Terrain engazonné (non homologué FFF - pas de douche)	-	375	490	720	400

	nouveaux tarifs
	tarifs existants révisés

**GYMNASES : CREATION DES TARIFS 1997 DES LOCATIONS
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NON YERROISES**

EQUIPEMENT	Matinée 8 à 13h	Après midi 13 à 20h	journée 8 à 20h
Gymnase du C.E.C *	750 F	1 015 F	1 680 F
Gymnase des Tournelles	400 F	525 F	840 F
Gymnase des Godeaux	175 F	210 F	300 F
Salle des Camaldules	125 F	140 F	180 F

La location d'un gymnase comprend la mise à disposition de l'aire de jeu et d'au moins 2 vestiaires-sanitaires-douches.

* Toute association Yerroise ou non Yerroise mettant en place une manifestation à caractère exceptionnel dans le gymnase du C.E.C. sera soumise aux tarifs correspondants à la location des salles communales.

Caution : Gymnase du C.E.C. : 5 000 F
autres gymnases : 2 000 F

L'association devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance couvrant la location de l'équipement communal.

Délai de réservation : 1 mois à l'avance

